

Frelon asiatique vs européen



Punaise Nezara



Le saviez-vous ?

Le CRNS vient de livrer un rapport avec l'IRD (Institut de Recherche pour le Développement) et le MNHN (Muséum National d'Histoire Naturelle) : ces 40 dernières années, c'est près de **1500 milliards de dollars** qui auront été nécessaire pour tenter de palier les conséquences négatives de ces espèces.

Les plantes et animaux exotiques

Informations générales :

Depuis quelques centaines d'années, les Hommes déplacent avec eux des végétaux et des animaux.

Dans le règne végétal, on peut citer la **renouée du Japon** qui s'installent sur les berges de nos cours d'eau en étouffant l'ensemble des autres espèces. La **jussie** opère de la même façon dans les lacs et cours d'eau. L'**ambroisie** et le **galinsoga** envahissent les champs cultivés ; le **robinier**, le **buddléia** ou l'**ailanthe** s'implantent dans les forêts à la suite des coupes à blanc.

Outre la baisse de biodiversité, on peut citer les conséquences sanitaires dues aux allergies, les conséquences économiques (déstabilisation des berges des cours d'eau, diminution des rendements agricoles...) mais aussi paysagère avec une certaine banalisation des milieux.

Dans le règne animal, on a tous croisé les **punaises Nezara** et **diaboliques** qui s'attaquent à presque toutes les cultures, le **frelon asiatique** qui décime les ruches d'abeilles domestiques ou encore le **poisson chat** qui réduit à peau de chagrin la diversité piscicole des plans d'eau où il pullule.

Sur le Rhône, les espèces invasives sont déjà très nombreuses : plusieurs espèces **d'écrevisses américaines**, des **moules asiatiques** avec comme conséquence la diminution voire la disparition d'espèces autochtones. Beaucoup d'espèces moins visibles sont aussi problématiques comme le **moustiques tigres**, les **vers plathelminthe**, des **virus**, des **champignons** (mildiou de la vigne ou de la pomme de terre...).

En réalité, ce n'est qu'une infime partie des espèces que l'on déplace qui s'implante. Il faut pour cela que plusieurs conditions soient réunies avec des conditions écologiques favorables (climat, nourriture, absence de prédateurs...).

Ambroisie



Plus d'informations sur le site de la commune. Scannez le QR code ci-contre !



Crédit photo :
Réalisation : les élus.
Imprimerie : Gonnet.
Fait au printemps 2025.

